

Licence Arts plastiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts plastiques. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035812

HAL Id: hceres-02035812

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035812>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S3110055217

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Arts plastiques

Présentation de la mention

La mention de licence Arts plastiques de l'Université Montpellier 3 a pour objectif de préparer les étudiants aux métiers de l'enseignement des arts plastiques et aux métiers des arts numériques. Il existe actuellement un master Arts plastiques-Arts visuels qui fait naturellement suite à la mention de licence Arts plastiques. En troisième année, les étudiants peuvent également s'orienter vers une licence professionnelle Jeux vidéo.

Une nouvelle impulsion vers les Arts numériques s'inscrit dans la volonté de construire une continuité d'études dans ce domaine. En effet, un master Arts plastiques-Arts numériques est en cours d'élaboration et pourra remplacer le master actuel Arts plastiques-Arts visuels.

Les finalités plus générales portent sur la formation de l'esprit critique s'appuyant sur des connaissances intellectuelles et sur des pratiques artistiques. Les différents courants culturels et critiques sont abordés, ainsi qu'un large éventail de techniques plastiques. Toute pratique artistique dans ce cadre universitaire doit être pensée et théorisée. La théorie et la pratique sont abordées afin de favoriser une ouverture de l'esprit critique.

La mention de licence comporte un seul parcours.

Avis condensé

• Avis global :

Cette mention de licence s'inscrit parfaitement dans l'offre de formation régionale et dans la structure globale de l'établissement. Les cours recouvrent l'essentiel d'une formation en arts plastiques, entre culture intellectuelle et pratique plastique.

Le département arts plastiques a choisi de privilégier dans les années à venir une orientation vers les arts numériques et le jeu vidéo. Cette couleur plus affirmée de l'ensemble de la formation ne pourra que la rendre plus lisible, d'autant plus qu'un soin réel est apporté à la continuité de la formation entre licence et master.

Si le tronc commun en L1 assure la transversalité vers les autres licences du même domaine, l'absence de différenciation au sein même de la mention en L3 limite le développement d'une articulation interne de type parcours thématiques. Un encadrement plus étoffé permettrait d'envisager une telle structure.

• Points forts :

- La qualité du travail de l'équipe pédagogique et l'organisation de la maquette sont remarquables.
- Le suivi, l'aide aux étudiants et les réflexions sur le pilotage de la mention restent satisfaisants dans l'ensemble.



- Points faibles :
 - Le parcours unique de la première à la dernière année, alors que le nombre des étudiants autoriserait un choix en L3, ne permet sans doute pas d'exprimer toute la richesse de cette mention.
 - L'évaluation, la valorisation et les partenariats pourraient être affinés et développés.
 - Une décision devrait être prise pour favoriser soit un rattrapage pour les étudiants les plus faibles ou une consolidation pour tous en L1. L'idéal serait, si les moyens nécessaires sont disponibles, de coordonner les deux possibilités.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :
 - L'orientation vers les nouvelles technologies, très intéressante en soi, suppose des moyens matériels et humains appropriés. Le renforcement du champ des arts numériques à l'intérieur de la formation devrait être encouragé par des conditions matérielles et un encadrement suffisants.
 - De manière globale, la mention de licence Arts plastiques est nettement sous encadrée. Il conviendrait de renforcer l'équipe pédagogique en associant un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs.
 - Il serait nécessaire d'améliorer la réflexion globale sur la nature et le fonctionnement du stage de 39h.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Le dossier montre de manière très juste les débats accompagnant le pilotage de la licence et justifie ainsi les décisions prises au niveau de la mention ou du département. L'honnêteté du bilan permet d'émettre une opinion très favorable au travail de pilotage de la mention.

L'ensemble des titulaires est défini comme faisant partie de la 18e section, y compris deux PAST et un PRAG, et forme une équipe de seulement neuf personnes, ce qui semble insuffisant par rapport au nombre d'étudiants.

Les partenariats en cours semblent fonctionner correctement. Malheureusement, le sous-encadrement du département arts plastiques ne permet pas d'étendre les partenariats et les événements artistiques de valorisation.

Le dispositif de suivi est satisfaisant. Des enquêtes et des tests ont été élaborés en concertation et ont fait l'objet d'analyses et de projections.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est excellent dans son ensemble. Il n'a pas été figé et semble pouvoir encore évoluer favorablement en fonction du contexte.

L'annexe descriptive au diplôme est correctement rédigée et son contenu est satisfaisant. La fiche RNCP, précise et claire, détaille les débouchés qui semblent satisfaisants.

L'équilibre entre CM, TD et TP a été ajusté pour répondre aux exigences nationales : moins de CM et ouverture de TP (pour les arts numériques). Les semestres sont correctement équilibrés.

L'accent est mis sur les arts numériques dans une orientation plus pratique que théorique. Cette prise de décision est satisfaisante. De plus, elle s'accompagne de deux mesures : un dispositif de pré-professionnalisation en L3 comprenant un volet sur les jeux vidéos, et une licence professionnelle autour des jeux vidéos.



La théorie ne doit cependant pas être oubliée dans cette nouvelle orientation, et notamment l'aspect artistique et culturel lié aux nouvelles technologies et plus particulièrement aux jeux vidéos.

Le sous-encadrement ne permet pas une véritable adaptation des enseignements à la formation continue.

Les compétences transversales, contrairement à ce qu'exprime la fiche d'auto-évaluation, existent, notamment dans le tronc commun de L1.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Les dispositifs d'aide à la réussite sont excellents dans leur ensemble, dans le contexte d'un sous-encadrement évident. L'établissement possède une stratégie volontariste d'orientation active. Le département et la mention de licence suivent les recommandations de l'établissement. Ainsi, des professeurs référents sont chargés de tâches très précises auprès des étudiants. Les tuteurs participent également à cette information des étudiants. Les difficultés des étudiants de L1 ont été précisément listées et les tuteurs sont intégrés dans les solutions envisagées pour remédier à ces problèmes. La formation des tuteurs est décrite avec soin dans le dossier. Des objectifs et des indicateurs de suivi ont été définis. Le projet professionnel personnalisé est un objectif stratégique de l'établissement. Le département Arts plastiques a élaboré un plan chiffré très bien conçu. Le dispositif de mise à niveau est également général dans l'établissement. Cependant, une décision doit être prise concernant la question du rattrapage ou de la consolidation en L1. La méthodologie fait partie de la maquette.

Les réorientations en L1 sont favorisées par l'existence du tronc commun Art et humanités, commun aux six licences généralistes de l'UFR. Des passerelles existent grâce notamment au tronc commun, à la licence professionnelle et à la nouvelle licence pluridisciplinaire. Le tronc commun à plusieurs licences doit être considéré comme une ouverture effective des enseignements vers des domaines adjacents.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études choisies sont prises en compte de manière satisfaisante dans le cadre des consignes nationales et de l'établissement.

L'Université souhaitant développer les relations internationales, la mention de licence envisage une relation durable avec le Cégep de Sherbrooke dans le cadre du programme Latinus. Paradoxalement, l'encouragement à la mobilité reste peu développé dans le dossier.

Les partenariats sont nombreux (DRAC, Musée Fabre de Montpellier, Musée Carré d'Art de Nîmes, FRAC de Montpellier, CRAC de Sète). Ils sont enrichis par ceux noués au niveau de la licence professionnelle et du master.

Un stage de 39h est intégré dans le cursus comme UE de pré-professionnalisation en L3, mais, selon le dossier, « la question du financement et de l'encadrement de cette UE se pose ».

En L3, des cours de préparation aux concours de l'enseignement sont organisés.

Les formations actuelles après la licence (préparation au CAPES et master Etudes culturelles) seront remplacés par trois parcours : enseignement, recherche et professionnel. Par ailleurs, les étudiants d'Arts Plastiques sont admis de plein droit dans deux autres masters : Communauté et identité en psychanalyse et Esthétique des modernités. Le pourcentage de poursuite d'études (54/87) en master est satisfaisant.

Les chiffres manquent parfois pour établir un bilan précis des différentes actions entreprises. Par exemple, les étudiants qui s'engagent dans la vie professionnelle sont sans doute difficiles à suivre d'un point de vue statistique. Toutefois, un Observatoire de la Vie Etudiante spécifique au département Arts plastiques va être mis en place.